



# FORMATEUR des PERSONNELS RESPONSABLE de FORMATION

## FLASH INFO :

**FO Justice** vous informe de l'ouverture des inscriptions à la sélection professionnelle pour l'accès à l'emploi de :

### ► **FORMATEUR DES PERSONNELS - Session 2023**

► Ouverture des inscriptions : du lundi 6 mars au vendredi 14 avril 2023.

► L'épreuve écrite aura lieu le : **jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023**

Seuls seront autorisés à participer les agents du CEA de l'AP qui ont accompli au 1<sup>er</sup> janvier 2023, au moins 5 années de services effectifs en tant que titulaire.

La durée de service exigée est réduite à 3 ans pour les agents ayant exercé à l'AP, les fonctions de tuteur ou moniteur qui remplissent les conditions suivantes :

- Avoir suivi une formation au tutorat ou au monitorat, validée par l'AP
- Avoir exercé à l'AP en qualité de tuteur ou moniteur pendant une durée de deux ans.

► **Les dossiers RAEP devront être transmis au plus tard le : vendredi 28 juillet 2023.**

### ► **RESPONSABLE DE FORMATION - Session 2023**

► Ouverture des inscriptions : du lundi 6 mars au vendredi 14 avril 2023.

► L'épreuve écrite aura lieu le : **mercredi 31 mai 2023**

Seuls sont autorisés à participer les agents du CDC du personnel de surveillance et les agents de catégorie A et B des autres filières en fonction de la cartographie des emplois qui ont accompli, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, au moins 5 années de services effectifs à l'AP en qualité de titulaire.

La durée de service exigée est réduite à 3 ans pour les agents ayant exercé à AP, les fonctions de tuteur ou moniteur qui remplissent les conditions suivantes :

- Avoir suivi une formation au tutorat ou au monitorat, validée par l'AP
- Avoir exercé à l'AP en qualité de tuteur ou moniteur pendant une durée de deux ans.

► **Les dossiers RAEP devront être transmis au plus tard le : vendredi 28 juillet 2023.**

